



RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2013 B 14062

Numéro SIREN : 340 978 238

Nom ou dénomination : A26 - EQUERRE

Ce dépôt a été enregistré le 02/11/2017 sous le numéro de dépôt 103662



20171036622017

DATE DEPOT : 02/11/2017

N° DE DEPOT : 103662

N° GESTION : 2013B14062

N° SIREN : 340978238

DENOMINATION : EQUERRE

ADRESSE : 165 bis rue de Vaugirard 75015 Paris

MILLESIME : 2017

.

EQUERRE
S.A.S. au capital de 40.000 Euros
Siège social : 165 Bis, rue de Vaugirard
75015 PARIS
RCS PARIS B 340 978 238

0
103662

RAPPORT DE GESTION ANNUEL
EXERCICE SOCIAL CLOS LE 31 MARS 2017

Le soussigné Marc SEIFERT, associé unique et président de la société "EQUERRE", Société par Actions Simplifiée, au capital de 40.000 Euros, a, en vue de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 mars 2017, établi le présent rapport de gestion sur la situation et l'activité de la société durant l'exercice écoulé.

ACTIVITE DE LA SOCIETE

- Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice.

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2017, l'activité de la Société a augmenté de presque 30%, mais le résultat a baissé de plus de 28% par rapport à l'exercice précédent.

Le chiffre d'affaires s'est élevé à 1.355 126 Euros contre 1.045624 Euros, et le bénéfice après impôt à 186.006 Euros, contre 228.691 Euros l'exercice précédent.

- Evolution prévisible et perspectives d'avenir.

L'objectif de l'année 2017-2018 est de maintenir le chiffre d'affaires tout en améliorant la marge.

- Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice.

Pour des besoins de clarté, la société va changer sa dénomination sociale et s'appeler A26-EQUERRE.

- Activité en matière de recherche et développement.

La société n'a eu aucune activité en matière de recherche et développement.

- Participations.

La société possède une participation de 12,5% dans la société A26 SAS d'architecture depuis 11/2012. La société A26 a clôturé son quatrième exercice au 31/12/2016 en bénéfice.

La société EQUERRE a fait un abandon de créances sur participations au profit de A26 de 15.000 € pour rééquilibrer les capitaux propres de A26.

RESULTATS - AFFECTATION

- Examen des comptes et résultats.

Nous vous précisons tout d'abord que les comptes qui vous sont présentés ont été établis selon les mêmes formes et les mêmes méthodes que l'année précédente. Un rappel des comptes du dernier exercice est fourni à titre de comparaison.

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2017, le chiffre d'affaires s'est élevé à 1.355.126 Euros contre 1.045.624 Euros pour l'exercice précédent.

Les autres achats et charges externes sont de 552.019 € contre 250.776 € l'exercice précédent, dont 330.289 € de sous-traitance contre 75.152 €.

L'effectif salarié moyen à la clôture de l'exercice s'élevait à 6 personnes, comme à la clôture de l'exercice précédent.

Les traitements et salaires se sont élevés, quant à eux, à la somme de 361.656 € contre 331.508 € lors de l'exercice précédent.

Les cotisations sociales et avantages sociaux se sont élevés à 141.518 € contre 137.501 € pour 2016.

Le total des charges d'exploitation de l'exercice est de 1.073.873 € contre 735.670 € l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à 287.014 € contre 314.077 € en 2016

Compte tenu d'un résultat financier négatif de 6.871 €, contre + 17.940 € en 2016, le résultat courant avant impôts s'élève à 280.143 € pour 2017 contre 332.018 € l'exercice précédent.

Après prise en compte :

- D'un résultat exceptionnel négatif de 4.022 €, contre – 51 € en 2016,
- De l'impôt sur les sociétés pour 90.115 €, contre 103.270 € l'exercice précédent,

l'exercice clos le 31 mars 2017 se traduit par un bénéfice net comptable de 186.005,53 € contre 228.690,88 € pour l'exercice 2016.

- Proposition d'affectation du résultat.

Les comptes annuels, tels qu'ils sont présentés et soumis à approbation, font ressortir un bénéfice de 186.005,53 € qui recevrait l'affectation suivante, compte tenu que la réserve légale est dotée à son minimum légal :

Bénéfice de l'exercice	186.005,53 €
Auquel s'ajoute :	
Le report à nouveau antérieur	1.453.178,82 €
Pour former un bénéfice distribuable de	1.639.184,35 €
 A titre de dividendes aux actionnaires	 84.000,00 €
Soit 168 € par action ouvrant droit à l'abattement	
 Le solde en totalité au compte « report à nouveau » qui s'élève ainsi à	 1.555.184,35 €



Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 1.660.201 €.

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices, et les modalités de distributions ont été les suivants :

EXERCICE	Dividendes distribués	Dont éligible à l'abattement	Dont non éligible à l'abattement
2016	95 000	95 000	0
2015	80 000	80 000	0
2014	80 000	80 000	0

- Tableau des résultats des cinq derniers exercices :

Au présent rapport est annexé, conformément aux dispositions de l'article 148 du décret du 23 mars 1967, le tableau faisant apparaître les résultats de la société au cours de chacun des cinq derniers exercices.

CONVENTIONS DE L'ARTICLE L. 227-10 DU CODE DE COMMERCE

Il convient de relater les conventions réglementées visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce passées avec la société au cours de l'exercice écoulé.

- Convention conclue par M. Marc SEIFERT, Président, avec la société :
La société EQUERRE a par l'intermédiaire de son Président associé unique M. Marc SEIFERT signé avec celui-ci une convention d'occupation, depuis le 1^{er} février 2014, pour la mise à disposition d'un local d'environ 15 M2, situé à son domicile à Clamart, 110 bis rue de Fleury.

En contrepartie, la société a versée une indemnité d'occupation pour un montant de 2.760 € net de taxes au titre de l'exercice écoulé.

Il est précisé qu'en application de l'article L. 227-10 du Code de commerce, les conventions visées à ce même article seront portées au registre des décisions de l'associé unique.

ADMINISTRATION ET CONTROLE DE LA SOCIETE

Nous vous précisons qu'aucun mandat n'arrive à expiration à l'issue de la présente consultation.



Le Président

EQUERRE
S.A.S. au capital de 40.000 Euros
Siège social : 165 Bis, rue de Vaugirard
75015 PARIS
RCS PARIS B 340 978 238

PROCES-VERBAL
DECISION DE L'ASSOCIE UNIQUE
DU 30 SEPTEMBRE 2017

Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 mars 2017

DEUXIEME RESOLUTION

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de 186.005,53 Euros de l'exercice de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	186.005,53 €
Auquel s'ajoute :	
Le report à nouveau antérieur	1.453.178,82 €

Pour former un bénéfice distribuable de	1.639.184,35 €
 A titre de dividendes aux actionnaires	 84.000,00 €
Soit 168 € par action ouvrant droit à l'abattement	
 Le solde en totalité au compte « report à nouveau » qui s'élève ainsi à	 1.555.184,35 €

L'Associé unique constate que le dividende net par action est de 168 €, et qu'il ouvre droit au profit des actionnaires personnes physiques à un abattement de 40% calculé sur la totalité de son montant.

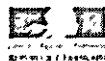
L'Associé unique décide que les dividendes seront mis en paiement à compter du lendemain 1^{er} octobre 2017.

Conformément à la loi, l'associé unique prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices, et les modalités de distributions sont les suivants :

EXERCICE	Dividendes distribués	Dont éligible à l'abattement	Dont non éligible à l'abattement
2016	95 000	95 000	0
2015	80 000	80 000	0
2014	80 000	80 000	0



Certifié conforme
L'associé unique



Formulaire obligatoire
(art 223 du Code général des impôts)

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Timbre à date du service

Exercice ouvert le	01042016	et clos le	31032017	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe			Régime réel normal		
Si PME Innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					
Si entreprise soumise au dépôt de la déclaration pays par pays n° 2258-SD (art. 223-1 quinquies C), cocher la case					
Si entreprise établie en France et appartenant à un groupe étranger, désignée pour le dépôt (art. 223-2 quinquies C), cocher la case					
Si autre entité située en France ou dans un pays ou territoire soumis au dépôt de la déclaration, désignée pour le dépôt, indiquer le nom et la localisation (adresse et pays)					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:		Adresse du siège social:	
EQUERRE 165 B RUE DE VAUGIRARD 75015 PARIS			
SIRET	3 4 0 9 17 8 2 3 8 0 0 0 3 8	Mél:	
Adresse du principal établissement:		Ancienne adresse en cas de changement:	

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

SIRET

B ACTIVITÉ

Activités exercées	ARCHITECTE	Si vous avez changé d'activité, cochez la case
--------------------	------------	--

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33 1/3%	255 891	Bénéfice imposable à 15%	38 120	Déficit
2 Plus-values					
PV à long terme imposables à 15%			Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15%		
PV à long terme imposables à 19%		Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%	
			PV exonérées (art. 238 quinquies)		
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches					
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies		Jeunes entreprises innovantes		Zone franche urbaine	
Entreprise nouvelle, art. 44 septies		Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies		Autres dispositifs	
Société d'investissement immobilier cotée		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15%	
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer :			dans le secteur productif, art. 244 quater W		
			dans le secteur du logement social, art. 244 quater X		

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%	
--	--

Vous devez obligatoirement déposer votre déclaration n°2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr

Les notices des classes fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:	Nom et adresse du conseil:
SOCRATE COMPTA 31, rue de la Procession 75015 PARIS Tél: 09.51.74.04.25	
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné:	Identité du déclarant:
N° d'agrément du CGA	Date: 27062017 Lieu: PARIS
	Qualité et nom du signataire: MARC SEIFERT
	Signature:
Tél:	



IMPOT SUR LES SOCIETES

N° 2065 bis-SD

2017

Formulaire obligatoire

(art. 223 du Code général des impôts)

ANNEXE A LA DECLARATION N° 2065

F REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES			
Montant global brut des distributions ⁽¹⁾	payées par la société elle-même	a	95 000
	payées par un établissement chargé du service des titres	b	
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾		c	
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées		d	
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾		e	
		f	
		g	
		h	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾		i	95 000
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI		j	
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾		Total (a à h)	95 000

G REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI): * SARL, tous les associés; * SCA, associés gérants; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	Pour les SARL Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.				
			Montant des sommes versées:				
			à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement	à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6		
1	2	3	4	Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements
MARC SEIFERT Président	500						
110 BIS, RUE DE FLEURY 92140 CLAMART							

H DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

I CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION			
REMUNERATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%	
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ⁽¹⁾		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ⁽²⁾		MVLT réalisée au cours de l'exercice	
		MVLT restant à reporter	

①

BILAN — ACTIF

DGFIP N° 2050-SD 2017

Designation de l'entreprise : EQUEPRE Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois : 12

Adresse de l'entreprise : 165 B RUE DE VAUGIRARD 75015 PARIS Durée de l'exercice précédent : 12

Numéro SIRET : 3 4 0 9 7 8 2 3 8 0 0 0 3 8 Néant ☐

				Exercice N, du 1 ^{er} 3 1 0 3 2 0 1 7	
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	
ACTIF IMMOBILISÉ *	Capital souscrit non appelé (I)	AA			
	Frais d'établissement *	AB			
	Frais de développement *	CX			
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	13 421	6 837	6 584
	Fonds commercial (I)	AH			
	Autres immobilisations incorporelles	AJ			
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL			
	Terrains	AN			
	Constructions	AP			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR			
	Autres immobilisations corporelles	AT	49 466	15 805	33 662
	Immobilisations en cours	AV			
	Avances et acomptes	AX			
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS			
	Autres participations	CU	7 500		7 500
	Créances rattachées à des participations	BB	58 000		58 000
	Autres titres immobilisés	BD			
	Prêts	BF			
	Autres immobilisations financières *	BH			
TOTAL (II)		BJ	128 388	22 642	105 746
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	BL			
	En cours de production de biens	BN			
	En cours de production de services	BP			
	Produits intermédiaires et finis	BR			
	Marchandises	BT			
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV			
	CLIENTS	BX	83 892	16 966	66 926
	Autres créances (3)	BZ	54 364		54 364
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB			
	Valours mobilières de placement (dont actions propres :)	CD			
Comptes de régulation	DISPENS	CF	1 911 411		1 911 411
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	24 054		24 054
	TOTAL (III)	CJ	2 073 722	16 966	2 056 756
	Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV)	CW			
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM			
	Écarts de conversion actif * (VI)	CN			
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	2 202 109	39 608	2 162 501
Revenus : (1) Dont droit au bail :		CP		(3) Part à plus d'un an :	CR
Charges de réserve de prévoyance : *		Stocks :		Créances :	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

②

BILAN — PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051-SD 2017

Désignation de l'entreprise		EQUERRE		Néant ☐ *	
				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 40 000...)	DA			40 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB			
	Écarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence ☐ FK ☐)	DC			
	Reserve légale (3)	DD			4 000
	Reserves statutaires ou contractuelles	DE			61 016
	Reserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ BI ☐)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * ☐ EJ ☐)	DG			
	Report à nouveau	DH			1 453 179
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI			186 006
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
		TOTAL (II)	DL		
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	TOTAL (III)	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU			600
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI ☐)	DV			141 510
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX			152 817
	Dettes fiscales et sociales	DY			115 867
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
	Autres dettes	EA			7 507
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB			
	TOTAL (IV)	EC			418 300
	Écarts de conversion passif *	(V)	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE			2 162 501
RENVIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C			
		1D			
		1E			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	1F			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG			418 300	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH			600	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052-SD 2017

Formulaire n° 2052-SD 2017
du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017

Désignation de l'entreprise : <u>EQUERRE</u>		Exercice N		Néant ☐					
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	EA		FB		FC			
	Production vendue	FD		FE		FF			
								biens *	
	services *	FG	1 345 726	FII	9 400	FI	1 355 126		
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	1 345 726	FK	9 400	FL	1 355 126		
	Production stockée *				FM				
	Production immobilisée *				FN				
	Subventions d'exploitation				FO				
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)				FP	5 633			
	Autres produits (1) (11)				FQ	128			
Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	1 360 887		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *						FS		
	Variation de stock (marchandises) *						FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *						FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *						FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *						FW	522 019	
	Impôts, taxes et versements assimilés *						FX	3 932	
	Salaires et traitements *						FY	361 656	
	Charges sociales (10)						FZ	141 518	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements *				GA	16 475	
			- dotations aux provisions				GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *						GC	16 966
		Pour risques et charges : dotations aux provisions						GD	
	Autres charges (12)						GE	11 307	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	1 073 873	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	287 014		
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)						GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)						GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL	9 772	
	Reprises sur provisions et transferts de charges						GM		
	Différences positives de change						GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GO		
Total des produits financiers (V)						GP	9 772		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *						GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR	16 643	
	Différences négatives de change						GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT		
Total des charges financières (VI)						GU	16 643		
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(6 871)		
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	280 143		

④ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053-SD 2017

Formulaire obligatoire (article 51 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>EQUERRE</u>		Néant ☐ *		
		Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	250	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	250	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	365	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	3 907	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	4 272	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(4 022)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		IJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	90 115	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	1 370 909	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	1 184 903	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	186 006	
RENVOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
	(2) Dont	produits de locations immobilières	HY	
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
	(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *	HP	7 164
		- Crédit-bail immobilier	HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IHI		
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ		
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK		
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	IX		
	(6ter) Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC		
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
	(9) Dont transferts de charges	A1	5 633	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2		
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives	A6	obligatoires	A9	
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe):		Exercice N		
PCEAC		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
AMENDES PENALITES		365	250	
VCEAC		3 907		
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs:		Exercice N		
		Charges antérieures	Produits antérieurs	

Désignation de l'entreprise <u>EQUEPPE</u>										Néant		*	
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations					
						1		2		3			
								Acquisitions, créations, apports et versements de fonds à poste					
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I		CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II		KD	14 611	KE		KF	11 726	
CORPORELLES	Terrains						KG		KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9			KJ		KK		KL		
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1			KM		KN		KO		
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions	Dont Composants	M2			KP		KQ		KR		
	Autres immobilisations corporelles	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3		KS		KT		KU		
		Installations générales, agencements, aménagements divers *					KV	8 203	KW		KX	5 611	
		Matériel de transport *					KY		KZ		LA		
		Matériel de bureau et mobilier informatique					LB	41 160	LC		LD	22 904	
		Emballages récupérables et divers *					LE		LF		LG		
	Immobilisations corporelles en cours						LH		LI		LJ		
	Avances et acomptes						LK	4 152	LL		LM		
	TOTAL III						LN	53 514	LO		LP	28 515	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence						8G		8M		8T	
		Autres participations						8U	62 500	8V		8W	18 000
Autres titres immobilisés						IP		IR		IS			
Prêts et autres immobilisations financières						IT		IU		IV			
TOTAL IV						LQ	62 500	LR		LS	18 000		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						OG	130 626	OH		OJ	58 241		
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Revalorisation légale * ou évaluation par mise en équivalence			
						par virement de poste à poste		3		4			
						1							
						par soldes à des lettres ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence							
						2							
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I		IN		CO		DO		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II		IO		LV	12 916	LW	13 421	
CORPORELLES	Terrains						IP		LX		LY		
	Constructions	Sur sol propre					IQ		MA		MB		
		Sur sol d'autrui						IR		MD		ME	
		Inst. gales, agencés et am. des constructions						IS		MG		MH	
	Autres immobilisations corporelles	Installations techniques, matériel et outillage industriels						IT		MJ		MK	
		Inst. gales, agencés, aménagements divers						IU		MM	8 203	MN	5 611
		Matériel de transport						IV		MP		MQ	
		Matériel de bureau et informatique, mobilier						IW		MS	20 209	MT	43 855
		Emballages récupérables et divers *						IX		MV		MW	
	Immobilisations corporelles en cours						MY		MZ		NA		
	Avances et acomptes						NC	4 152	ND		NE		
	TOTAL III						IY	4 152	NG	28 412	NH	49 466	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence						IZ		OU		M7	
		Autres participations						JO		OX	15 000	OY	65 500
Autres titres immobilisés						II		2B		2C			
Prêts et autres immobilisations financières						I2		2E		2F			
TOTAL IV						I3		NJ	15 000	NK	65 500		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						I4	4 152	OK	56 327	OL	128 388		

⑥

AMORTISSEMENTS

DGFIP N° 2055-SD 2017

Designation de l'entreprise EUERRE Neant ☐ *

CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *							
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements affectés aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement TOTAL I		CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II		PE	14 466	PF	5 287	PG	12 916	PH	6 837
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC	
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD	3 754	QE	1 776	QF	4 296	QG	1 234
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	24 651	QM	9 412	QN	19 492	QO	14 571
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL III		QU	28 405	QV	11 188	QW	23 788	QX	15 805
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		ØN	42 871	ØP	16 475	ØQ	36 704	ØR	22 642

CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
Immobilisations amortissables		DOTATIONS				REPRISES				Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel				
Frais d'établissements TOTAL I		M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6			
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II		N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1			
Terrains		Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8			
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6			
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4			
	Inst. gales, agencement et aménagements divers	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2			
Inst. techniques mat. et outillage		T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9			
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencement divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7			
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5			
	Mat. bureau et inform., mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3			
	Emballages récupérables et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1			
TOTAL III		X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8			
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV		NL				NM				NO	
Total général (I + II + III + IV)		NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV			
Total général non venant (NP + NQ + NR)		NW	Total général non venant (NS + NT + NU)			NY	Total général non venant (NW - NY)			NZ	

CADRE C		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *				Montant net à la fin de l'exercice	
		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements	
Frais d'émission d'emprunt à évaluer						Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations						SP	SR

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056-SD 2017

Designation de l'entreprise : <u>EOUEPRE</u>		Néant ☐			
Nature des provisions	Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-III) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 50 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	FO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations : - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1) *	6A	6B	6C	6D
		6E	6F	6G	6H
		6J	6K	6L	6M
		6N	6P	6Q	6R
		6S	6T	6U	6V
	sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B	7C	7D	7E
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	7D	7E	7F
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	UF	UG	UH
	- financières	UG	UH	UI	UJ
	- exceptionnelles	UI	UJ	UK	UL
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.				10	
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision. NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.					

Désignation de l'entreprise : <u>EQUEPRE</u>										Néant ☐ *		
CADRE A			ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL	58 000	UM		UN	58 000				
	Prêts (1) (2)		UP		UR		US					
	Autres immobilisations financières		UT		UV		UW					
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA									
	Autres créances clients		UX	83 892		83 892						
	Créance représentative de titres / Provision pour dépréciation prêts ou remis en garantie * (UO)		ZI									
	Personnel et comptes rattachés		UY									
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ									
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM	19 783		19 783						
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	31 931		31 931						
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN									
		Divers	VP	2 028		2 028						
	Groupe et associés (2)		VC									
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	623		623						
	Charges constatées d'avance		VS	24 054		24 054						
	TOTAUX		VT	220 310	VU	162 310	VV	58 000				
	RENVOIS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD								
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE									
(2)		Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF									
CADRE B			ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)			7Y									
Autres emprunts obligataires (1)			7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG	600		600						
	à plus d'1 an à l'origine		VH									
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)			8A									
Fournisseurs et comptes rattachés			8B	152 817		152 817						
Personnel et comptes rattachés			8C	35 004		35 004						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			8D	67 974		67 974						
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E									
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	10 416		10 416						
	Obligations cautionnées		VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	2 473		2 473						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			8J									
Groupe et associés (2)			VI	141 510		141 510						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)			8K	7 507		7 507						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *			ZZ									
Produits constatés d'avance			8L									
TOTAUX			VY	418 300	VZ	418 300						
RENVOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques VL							
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032							

Désignation de l'entreprise: EQUERRE		Formulaire déposé au titre de l'IR		ET	Néant ☐ *		Exercice clos le : 31/03/2017	
I. RÉINTÉGRATIONS							BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE	
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Remunération du travail (entreprises à l'IR)		de l'exploitant ou des associés		de son conjoint		moins part deductible *	
							à réintégrer :	
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous) (art. 39-4 du CGI)		WD			Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles		WE
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du CGI)		WF			Taxe sur les voitures particulières des sociétés (entreprises à l'IS)		WG
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et du loyer d'occupation		RA			Part des loyers dispensée de réintégration (art. 219 bis) (art. 219 bis)		RB
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B cadre III)		WI	596		Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2057-bis)		XX
	Amendes et pénalités		WJ	365		Charges financières (art. 212 bis) *		XZ
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *							
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2031-NOT-SD)							
	Quote-part		Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		- imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (16 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu)					
			- imposées au taux de 0 %					
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *		- Plus-values nettes à court terme					
		- Plus-values soumises au régime des fusions						
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)								
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3° et 212 du CGI)		SU	Zones d'entreprises * (activité exonérée)		SW	
		Déficits étrangers antérieurement déduits par les PME (art. 209 C)		SX	Quote-part de 12 % des plus-values à la 2 ^e année		M8	
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage								
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage								
TOTAL I							WR	
II. DÉDUCTIONS								
PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE								
Quote-part dans les pertes subies par une société de personne ou un G.I.E. *								
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)								
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (16 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)					
			- imposées au taux de 0 %					
			- Imposées au taux de 19 %					
			- Imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures					
			- Imputées sur les déficits antérieurs					
Autres plus-values imposées au taux de 19 %								
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *								
Régime des sociétés mères et des filiales *		Produit net des actions et parts d'intérêts : (Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation)						
		2A						
Mesures d'incitation	Majoration autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer *							
	Majoration d'amortissement *							
	Entreprises nouvelles - Réponse d'entreprises et articles 44, 45 bis		K9	Entreprises nouvelles 44, 45 bis		L2	Jeunes entreprises innovantes art. 44, 45 bis A2	L5
	Pole de compétitivité - art. 131-1, 131-44, 131-45		L6	Société d'investissement immobilier - art. 208 C		K3	Zone de restructuration de la défense (M. 1000)	PA
	Zone franche urbaine - art. 44, 45 bis, 45 bis A2		QV	Bassin d'emploi à redynamiser - art. 44, 45 bis A2		1F	Zone franche d'activité - art. 44, 45 bis A2	XC
				Zone de revitalisation rurale (art. 44, 45 bis A2)				PC
	Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)							
	Dédutions diverses à détailler sur feuillet séparé		dont déduction exceptionnelle pour investissement *		X9	Créance dérogée par le report en arrière de déficit		ZI
	Dédution des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage							
	TOTAL II							XH
III. RÉSULTAT FISCAL								
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :		bénéfice (I moins II)		XL	294 011			
		déficit (II moins I)					XJ	
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *				ZL				
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *							XL	
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)				XN	294 011		XO	

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

DGFIP 2058 A 2017
Extension

EQUERRE

[illegible]

Désignation de l'entreprise	EQUERRE	Néant ☐ *
-----------------------------	---------	----------------------------------

I. SUIVI DES DÉFICITS

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (I)	K4	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5	
Déficits reportables (différence K4 - K5)	K6	
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)	YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	

II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES

Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I. 1 ^{er} bis A1. 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice	ZT	19 507
--	----	--------

III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(à détailler sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I. 1 ^{er} bis A1. 2 du CGI*	ZV		ZW	
Provisions pour risques et charges *				
	8X		8Y	
	8Z		9A	
	9B		9C	
Provisions pour dépréciation *				
	9D		9E	
	9F		9G	
	9H		9J	
Charges à payer				
TVTS	9K	596	9L	405
	9M		9N	
	9P		9R	
	9S		9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :	YN	596	YO	405
		ligne WI		ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	LI		

ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS
art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports (case à cocher)

XU ☐

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

11

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFIP N° 2058-C-SD 2017

Formulaire obligatoire article 53 A
du Code général des impôts

Désignation de l'entreprise : <u>EQUEBRE</u>										Néant ☐ *	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	OC	1 319 488	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	{ - Réserves légales - Autres réserves }	ZB				
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	OD	228 691		Dividendes		ZD				
	Prélèvements sur les réserves	OE			Autres répartitions	ZE	95 000				
	TOTAL I	OF	1 548 179		Report à nouveau	ZG	1 453 179				
					(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)		TOTAL II	ZII	1 548 179		
DISTRIBUTIONS (Article 235 ter ZCA)											
Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice								XV			
RENSEIGNEMENTS DIVERS								Exercice N :			
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail) J7 36 900						YQ	7 164			
	- Engagements de crédit-bail immobilier						YR				
	- Effets portés à l'escompte et non échus						YS				
DETAILS DES POSTES AUTRES ACQUIS ET CHARGES EXTÉRIEURES	- Sous-traitance						YT	368 346			
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois) J8						XQ	16 498			
	- Personnel extérieur à l'entreprise						YU				
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)						SS	35 176			
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages						YV				
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles) FS						ST	102 000			
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052						ZJ	522 019			
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle*, CFE, CVAE						YW	(1 553)			
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers) ZS						YZ	5 485			
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052						YX	3 932			
TVA	- Montant de la TVA collectée						YY	268 350			
	- Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations						YZ	79 171			
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de 2016) *						ZZ	352 956			
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *						ZZ				
	- Effectif moyen du personnel * (dont : apprentis : ; handicapés : ;)						YP	7			
	- Effectif affecté à l'activité artisanale						RL				
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *						ZK	%			
	- Numéro de centre de gestion agréé * XP ; - Filiales et participations : (Liste au 2059-47 prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI) Si oui cocher 1 Sinon 0 ZR 1										
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice						RG				
	- Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI						RH				
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe JA		Plus-values à 15 % JK		Plus-values à 0 % JL						
			Plus-values à 19 % JM		Imputations JC						
	Groupe : résultat d'ensemble JD		Plus-values à 15 % JN		Plus-values à 0 % JO						
			Plus-values à 19 % JP		Imputations JF						
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale JH		N° SIRET de la société mère du groupe JJ								

SAGE Experts-comptables Janvier 2017 : Etat préparatoire.

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

12

DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

DGFIP N° 2059-A-SD 2017

Formulaire obligatoire l'article 53 A
du Code général des impôtsDésignation de l'entreprise : EQUERRE Néant ☐

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés* (1)	Valeur d'origine* (2)	Valeur nette réévaluée* (3)	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt (4)	Autres amortissements* (5)	Valeur résiduelle (6)
I - Immobilisations*					
1 LOGICIELS	12 916		12 916		
2 AGENCEMENT	8 203		4 296		3 907
3 MAT INFO	18 119		18 119		
4					
5					
6					
7					
8					
9					
10					
11					
12					

B - PLUS -VALUES , MOINS -VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

Prix de vente (7)	Montant global de la plus-value ou de la moins-value (8)	Court terme (9)	Long terme (10)			Plus-value taxable à 19 % (11) (12)
			19 %	15 % ou 16 %	0 %	
I - Immobilisations*						
1						
2		(3 907)				
3	250	250				
4						
5						
6						
7						
8						
9						
10						
11						
12						
II - Autres éléments						
13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisés	+				
17	Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans					
18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) (13)		(3 657)				
CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) (14)						
CADRE C : autres plus-values taxable à 19 % (15)						
		(A)	(B) (Validation par l'Etat)		(C)	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Désignation de l'entreprise : <u>EQUERRE</u>	Formulaire déposé au titre de l'IR	EU	Néant ☒ *
--	------------------------------------	----	---

A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME
(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art.39 quaterdecies 1 ^{er} et 1 ^{quater} CGI)				
	TOTAL 1				
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant ante- rieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	sur 3 ans au titre de	N - 1			
		N - 2			
	Sur 10 ans ou sur une durée	N - 1			
		N - 2			
	différente (art. 39 quaterdecies	N - 3			
		N - 4			
	1 ^{er} et 1 ^{quater} du CGI)	N - 5			
		N - 6			
	(à préciser) au titre de :	N - 7			
		N - 8			
	N - 9				
	TOTAL 2				

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

☐	Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)
--------------------------	---

☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant anté- rieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire article 53 A
du Code général des impôts

Désignation de l'entreprise : EQUERRE

Néant ☒ *

☐ entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
☒ entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ☐ ou 16 % ☒	
Gains nets retenus de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non entées exclues du non-cours du long terme (art. 219 I a sexies 0 bis du CGI) ☐	
Gains nets retenus de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€, art. 219 I a sexies 0 bis du CGI ☐	

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine	Moins-values à 16 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 16 %	Solde des moins-values à 16 %
1	2	3	4
Moins-values nettes	N		
Moins-values nettes à long terme subies au cours des exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1 N-2 N-3 N-4 N-5 N-6 N-7 N-8 N-9 N-10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS*

Origine	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. 7 = 2 + 3 + 4 - 5 - 6
	À 19 %, 16,5% ⁽¹⁾ ou à 15 %	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies 0 du CGI)	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies 0 bis du CGI)	À 15 % Ou À 16,5 % ⁽¹⁾		
1	2	3	4	5	6	7
Moins-values nettes	N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1 N-2 N-3 N-4 N-5 N-6 N-7 N-8 N-9 N-10					

SAGE Experts-comptables Janvier 2017 : Etat préparatoire

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme attachées aux titres de SPI cotés imposables à l'impôt sur les sociétés reçoivent du taux de 16,5% (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2062

Désignation de l'entreprise : <u>EQUERRE</u>		Néant ☒ *				
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice (1)	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année (2)	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice (5)		
		donnant lieu à complément d'impôt (3)	ne donnant pas lieu à complément d'impôt (4)			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

**DÉTERMINATION DE LA VALEUR AJOUTÉE
PRODUITE AU COURS DE L'EXERCICE**

Exercice ouvert le : 01/04/2016 et clos le : 31/03/2017		Durée en nombre de mois : 1 2	
Si l'entreprise est membre d'une intégration fiscale, indiquer le NIREN et la dénomination de la société tête de groupe :			
SIREN :		Dénomination :	
I - Production de l'entreprise			
Ventes de marchandises	OA		
Production vendue - Biens	OB		
Production vendue - Services	OC	1 355 126	
Production stockée	OD		
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE		
Subventions d'exploitation reçues et abandons de créances à caractère commercial	OF		
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OH	128	
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI		
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK		
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	OT		
TOTAL 1	OM	1 355 254	
II - Consommation de biens et services en provenance de tiers (1)			
Achats de marchandises (droits de douane compris)	ON		
Variation de stocks (marchandises)	OO		
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)	OP		
Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)	OQ		
Autres achats et charges externes, à l'exception des loyers et redevances	OR	498 358	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS	20 901	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU		
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OW	11 307	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale	OY	3 657	
Taxes sur le C.A. autre que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs...), T.I.P.P.	OZ		
l'fraction des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OA		
TOTAL 2	OJ	534 223	
III - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 - TOTAL 2	OG	821 031
IV - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaire n°1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°1329-AG-SD et 1329-DI-D)	SA	821 031	
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n°1330-CVAE-SD), compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n°1330-CVAE-SD.			
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE	EV	X	
Chiffre d'affaires de référence CVAE	GX	1 355 126	
Période de référence	GY	0 1 / 0 4 / 2 0 1 6	GZ 3 1 / 0 3 / 2 0 1 7
Date de cessation	HR	/ /	/ /
Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).			
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OY, OW et OZ des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OL, portées en ligne OL.			
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2052.			

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N°2059-F-SD 2017

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



(1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 31032017

N° SIRET 34097823800038

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE EQUERRE

ADRESSE (voie) 165 B RUE DE VAUGIRARD

CODE POSTAL 75015 VILLE PARIS

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1 0 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3 0

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2 1 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4 500

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique SEIFERT Prénom(s) MARC

Nom marital % de détention 100,00 Nb de parts ou actions 500

Naissance: Date 19/07/1963 N° Département 92 Commune NEUILLY SUR SEINE Pays

Adresse : N° 110 Voie BIS, RUE DE FLEURY

Code Postal 92140 Commune CLAMART Pays FRANCE

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance: Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N°2059-G-SD 2017

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE

31032017

N° SIRET

3 4 0 9 7 8 2 3 8 0 0 0 3 8

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

EQUERRE

ADRESSE (voie)

165 B RUE DE VAUGIRARD

CODE POSTAL

75015

VILLE

PARIS

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

1

Forme juridique

SAS

Dénomination

A 26

N° SIREN (si société établie en France)

790031645

% de détention

12,50

Adresse :

N° 165

Voie B RUE DE VAUGIRARD

Code Postal

75015

Commune

PARIS

Pays

FR

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

SAGE Experts-comptables Janvier 2017 : Etat préparatoire.

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.